	43/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : 9 - ***Votants*** : 11

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2022

Date de convocation
10 OCTOBRE 2022
Date d'affichage
10 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 14 octobre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Nadège ZIMMERMANN, Sébastien GADOT..

Etaient absents excusés avec procuration : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Samuel GOMES), Armelle LE GAL (donne procuration à TSCHUDI Joëlle)

Étaient absents : Pamela GRIDEL.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT
Délibération N°43-22

Monsieur le Maire expose la nécessité de modifier le Budget Primitif 2022 par un transfert de fonds entre plusieurs chapitres de la section de fonctionnement, afin de modifier les crédits de dépenses de charges de personnel.
Il convient donc d'effectuer les virements de crédit suivants :

- Du chapitre 022 - (Dépenses imprévues en fonctionnement) pour 6938 € vers le chapitre 012 - (Charges de personnel),
- Du chapitre 6531 - (indemnités des élus) pour 4000 € vers le chapitre 012 - (Charges de personnel),
- Du chapitre 011 - (Charges à caractère général) pour 38200 € vers le chapitre 012 - (Charges de personnel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

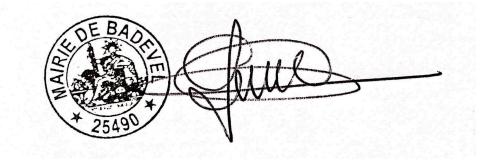
POUR : 11
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➢ **APPROUVE** Les décisions budgétaires modificatives en section de fonctionnement du budget 2022 telles que proposées .

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 14 octobre 2022 et publication ou notification le 14 octobre 2022

Le Maire,



Samuel GOMES